

ALGERIE TELECOM

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS DE BEJAIA

SOUS-DIRECTION TECHNIQUE

Réf: AT/DO/SDT/DRA/ 55 /2023

1^{er}AVIS DE MISE EN DEMEURE

1) IDENTIFICATION DES PARTIES

Service contractant : La Direction opérationnelle des télécommunications de Bejaia représentée par son Directeur Mr **AIT DAHMANE NABIL** sis à l'adresse suivante : Rue de la liberté Bejaia

Partenaire cocontractant Entreprise : **EIRCTE MOUSLI KENZA** représentée par son gérant Mme **MOUSLI KENZA**, sis au : **CHEMINI W-BEJAIA**.

Tél 0770 73 47 97

2) IDENTIFICATION DE L'OPERATION

- Contrat D'adhésion (N° 20/2021) du 15/02/2021.
- Ordre de démarrage de service N° 342/2022 du 06/12/2022.
- Nature des travaux de : Modernisation Réseau câble en FTTH 504 Logts (MSAN 170N TD02-TD 03-TD08)
- Délais 55 jours calendaires.

3) 1ere mise en demeure :

Objet de la mise en demeure :

J'ai le regret de constater que vous n'été qu'à 10% d'avancement suite a la visite effectuée en date du 09/08/2023 et ce malgré nos avertissements verbaux du CMP d'Akbou .

Aussi, par la présente, je vous mets en demeure de poursuivre renforcer le chantier des moyens humains et matériels et de finaliser le projet dans les délais conformément aux clauses contractuelles.

Délai d'exécution de la mise en demeure : 08 jours à compter de la notification de la présente mise en en demeure.

Sanction prévue en cas de refus d'exécution :

En cas d'inexécution de vos obligations contractuelles, et faute de remédier aux carences qui vous sont imputables dans, le délai fixé par la mise en demeure prévu ci-dessus, Algérie Telecom peut procéder à la résiliation unilatérale du contrat.

Accusé de réception

Date 13/08/2023

Le représentant de l'entreprise (cachet et signature)

Entreprise Installation Réseaux et
Centrales Electriques et Téléphonique
MOUSLI KENZA
W-BEJAIA



Le Directeur
Bejaia le 13/08/2023

**Directeur Operationnel des
Télécommunications de Béjaia**

AIT DAHMANE Nabil